

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

Article 1 : Objectif du concours

Contribuer par des vitrines attractives à renforcer l'esprit des Jeux Olympiques et paralympiques et participer à l'embellissement de Déols et à la dynamique commerciale de la ville. Le concours est organisé par la Ville de Déols : 2 Avenue du général de Gaulle, 36130 Déols.

Article 2 : Durée du concours

Les décors devront être en place durant la période du 21 mai au 29 mai 2024.

Article 3 : Condition de participation

Le concours est ouvert à tous les artisans, commerçants et les services de proximité de la commune.

Article 4 : Modalités de participation

Les candidats doivent s'inscrire en retournant le bulletin de participation joint et une ou plusieurs photos de leur vitrine décorée par mail à communication@ville-deols.fr ou directement à la mairie. Cette inscription gratuite vaut engagement à participer au concours et acceptation sans réserve du présent règlement.

Les candidats prennent acte que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à exécuter le jeu concours. Elles ne sont accessibles qu'aux personnes habilitées de la Ville de Déols (service communication et membres du jury). Les inscriptions seront closes le mardi 21 mai à minuit. Les vitrines devront être décorées impérativement pour le 21 mai au plus tard.

Article 5 : Critères d'attribution et d'évaluation

La décoration de la vitrine devra respecter la thématique du sport et être visible de la rue.

Attention, le concours est sur le thème du sport et ne peut s'associer à l'image des Jeux de Paris 2024, il est donc interdit de faire référence aux anneaux, agitos, emblèmes de Paris 2024, marques verbales ou tout autre propriété olympique et paralympique.

L'évaluation portera sur les 4 critères suivants :

- 1) Esthétisme et harmonie de l'ensemble,
- 2) Créativité et originalité des décorations,
- 3) Visibilité de la rue et animation de la voie publique,
- 4) Mise en valeur des produits vendus

Article 6 : Composition du jury

Le jury sera composé des personnalités suivantes : trois élus de la ville et des jeunes du conseil municipal des enfants. La participation au concours est exclue pour les membres du jury.

Article 7 : Evaluation des vitrines

Les vitrines participantes feront l'objet soit d'une visite du jury le 22 mai soit d'une sélection sur photos.

Article 8 : Prix

Le gagnant remportera deux places pour accéder à une épreuve de tir au CNTS ! Valeur : en fonction de la date choisie et tous les participants seront récompensés de leur investissement par un cadeau surprise.

Article 9 : Remise des prix

Tous les participants seront conviés à la remise du prix du Jury dont les modalités seront communiquées ultérieurement.

Article 10 : Communication

Les photos envoyées par les candidats à la Ville de Déols pourront être transmises aux médias et intégrées dans les outils de communication de la Ville (site internet, page Facebook, etc.). De même la Ville de Déols est autorisée à photographier et à filmer les commerces et services de proximité qui participent à ce concours, sans que cette autorisation donne droit à un avis ou une contrepartie. Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à utiliser leurs noms et prénoms, photos et vidéo dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support sans que cette autorisation ouvre le droit à d'autre contrepartie que celle du lot offert.

Article 11 : Dépôt et consultation du règlement

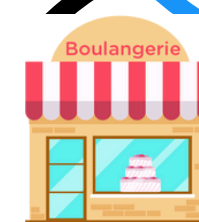
Le règlement est disponible pendant toute la durée du jeu sur le site internet de la ville de Déols : www.ville-deols.fr.

Fait à Déols, le 12 avril 2024



Concours

Déols en feu,
les commerces en jeux !



Inscrivez-vous
Du 19 avril au 21 mai 2024

•••• LES COMMERÇANTS DÉOLOIS SONT LES ACTEURS
•••• ESSENTIELS DE L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE VILLE.

A l'occasion du relais de la flamme olympique et des épreuves jeux olympiques et paralympiques qui se dérouleront sur notre territoire cet été ; la ville de Déols souhaite mettre à l'honneur son tissu économique en proposant un concours des plus belles vitrines, en écho aux sports olympiques.

Ce concours permet de mettre en valeur nos commerces de proximité à l'occasion de ces évènements exceptionnels.

Pour participer à ce concours et mettre en avant votre créativité, nous vous invitons à remplir le coupon d'inscription. Les jeunes du conseil municipal des enfants auront la lourde tâche de vous départager suite à une étude attentionnée de chaque vitrine.

Le gagnant remportera deux places pour accéder à une épreuve de tir au CNTS !

Chaque participant sera valorisé sur les supports de communication de la ville de Déols (réseaux sociaux et Déols Mag).

Nous sommes impatients de découvrir les créations de nos commerces et de partager ensemble la magie des JEUX.

Etude des vitrines par les jeunes du Conseil municipal des enfants et les membres du jury

Remise des prix

Mardi 21 mai

Mercredi 22 mai

Lundi 27 mai

Mercredi 29 mai

Date limite de participation au concours

Passage de la flamme olympique



•••• BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom du commerce

Adresse.....

Tel.....

Mail.....

Je soussigné(e).....

en qualité de.....

- Demande mon inscription pour le concours "Déols en jeux, les commerces en feu !"
- Déclare accepter le règlement du concours et les décisions du jury.

Serez-vous en partenariat avec un club sportif de la ville pour la réalisation de votre décor de vitrine ?

- OUI IL S'AGIT DE :
- NON

Déols, le :

Signature et cachet du commerce le cas échéant

A retourner à la mairie avant le mardi 21 mai 2024
ou par mail : communication@ville-deols.fr
avec une ou plusieurs photos de votre vitrine.